

ASA YONNE - Ecurie Vauban 89
1ère Course de Côte VHC de
TONNERRE

Samedi 16 et dimanche 17 août 2014



REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE organise les **16 et 17 août 2014**, avec le Concours de l'Ecurie Vauban, une épreuve automobile régionale dénommée :

« **1^{ère} COURSE DE COTE REGIONALE DE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION DE TONNERRE** »

REGLEMENT PARTICULIER
(en complément de l'épreuve régionale 41^{ème} édition)

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Ecurie VAUBAN 89 organise, avec le concours de l'ASA YONNE une épreuve automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

1^{ère} Course de Côte Régionale VHC de TONNERRE

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Bourgogne Franche Comté sous le n° 46 en date du **13 mai 2014**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R277 en date du **5 juin 2014**.

ARTICLE 1.1P OFFICIELS : (voir règlement particulier de l'épreuve régionale)

Directeur de Course : M. Christian HAMON licence n° 29685
Responsable commissaire technique : M. Santiago CANO licence n° 35161

ARTICLE 1.2P. HORAIRES (voir règlement particulier de l'épreuve régional)

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES (cf. réglementation des courses de côte V.H.C.)

Le nombre de voitures admises est fixé à 40.

ARTICLE 3P. SECURITE (cf. réglementation des courses de côte V.H.C.)

ARTICLE 4P. PUBLICITE (cf. règlement particulier de l'épreuve régionale)

ARTICLE 5P. LICENCES (cf. réglementation générale)

ARTICLE 6P. ASSURANCES (voir règlement standard des Courses de Côtes)

ARTICLE 7P. PARCOURS (identique à la Course de Côte régionale)

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS (voir règlement standard des Courses de Côte et du règlement particulier de l'épreuve régionale)

Les frais de participation sont fixés à 120,00 €. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription, une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF (cf. règlement particulier de l'épreuve régionale)

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visé par la FFSA, ainsi que le passeport technique.

ARTICLE 10P. VERIFICATION (cf. règlement particulier de l'épreuve régionale)

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES (conforme au règlement standard des Courses de Côtes)

11.2P. DISPOSITIONS PARYICULIERES

11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve V.H.C. partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale.

11.2.2P Essais

Tous les concurrentes sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

11.2.3P Carburants - Pneumatiques - Equipements

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P Numéros de course

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale ou règlement standard des Courses de Côtes.

11.2.5P Echauffement des pneumatiques

Conforme au règlement standard des Courses de Côtes.

11.2.6P Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale.

11.2.7P Pénalités

Conforme au règlement standard des Courses de Côte.

11.2.8P Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

L'épreuve se déroulera sur 3 manches, et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classé, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- × un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe.
- × un classement séparé pour les « CLASSIC » qui ne figureront pas au classement des VHC.

ARTICLE 12P. PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés.

ARTICLE 13P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le 17 août 2014 à 20 heures, à la rotonde